

La politique de l'eau

Qui fait quoi ?

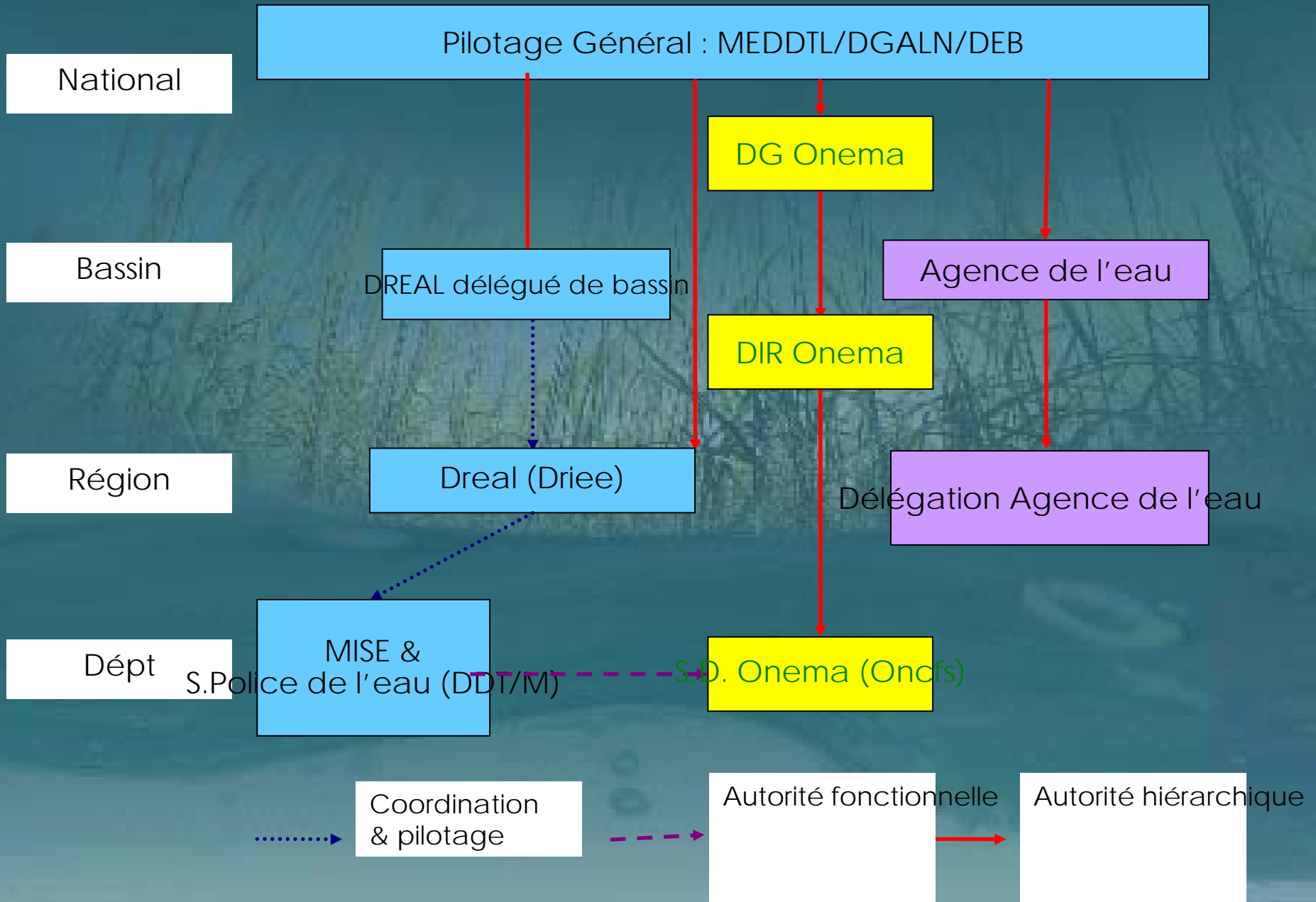




3 acteurs nationaux : Etat, Agence de l'eau, ONEMA

Des acteurs locaux : les gestionnaires de milieux aquatiques

Les principaux acteurs de la politique de l'eau



Les établissements publics, l'Agence de l'Eau

6 agences de l'eau en France (et les offices de l'eau dans les DOM) :

Perçoit des redevances par Programme sous
l'égide du Comité de bassin

Finance des projets pour
préserver les milieux

Planifie la politique de l'eau et
élabore le SDAGE

Acquière et bancarise des
connaissances (SIEau,...)



En Provence Alpes Côte d'Azur
Agence de l'eau Rhône Méditerranée
et Corse

Les établissements publics, L'Office National de l'Eau et les Milieux Aquatiques

Développe les savoirs sur l'eau et les milieux aquatiques (orientation des programmes de recherche)

Informe sur les ressources en eau, les milieux aquatiques et leurs usages (gestion du Système d'Information sur l'Eau – SIE)

Acquière et bancarise des connaissances sur l'état des eaux et des milieux (acquisition de données de terrain)

Contrôle les usages de l'eau



Missions des services départementaux

En PACA, DIR 8 : Languedoc Roussillon, PACA, Corse

L'Etat, du niveau national au régional

Le Ministère (MEDDTL) : programme les interventions en liaison avec les autres ministères compétents

La DREAL de Bassin : Préfet coordonnateur de bassin, approbation SDAGE, agrément des politiques partenariales, coordination des services sur l'ensemble du bassin

La DREAL: animation et pilotage des services départementaux pour la déclinaison du SDAGE, en collaboration avec l'Agence de l'eau et l'ONEMA.

Les principaux acteurs, le niveau départemental de l'Etat

Les Directions Départementales des Territoires (M):

les services de police de l'eau :

Des missions régaliennes, et de contrôles : dossier loi/eau


Des missions de planification : SDAGE, SAGE, Contrats de milieux

La mission inter-service de l'eau (MISE) :

Il s'agit d'un pôle de compétence qui regroupe les services de l'Etat concernés (UT DREAL, ARS, DRAAF, DDPP, DDJS), l'ONEMA et l'Agence de l'eau

Objectif : coordonner la politique de l'eau et les autres politiques impactant le domaine de l'eau

Production de méthodologie, de notes de doctrine, de cadrage, d'arbitrages, mais non producteurs d'actes réglementaires.
Elaboration de la stratégie départementale (enjeux, priorités) et du plan de contrôle. Validation par le Préfet et le(s) Procureurs.



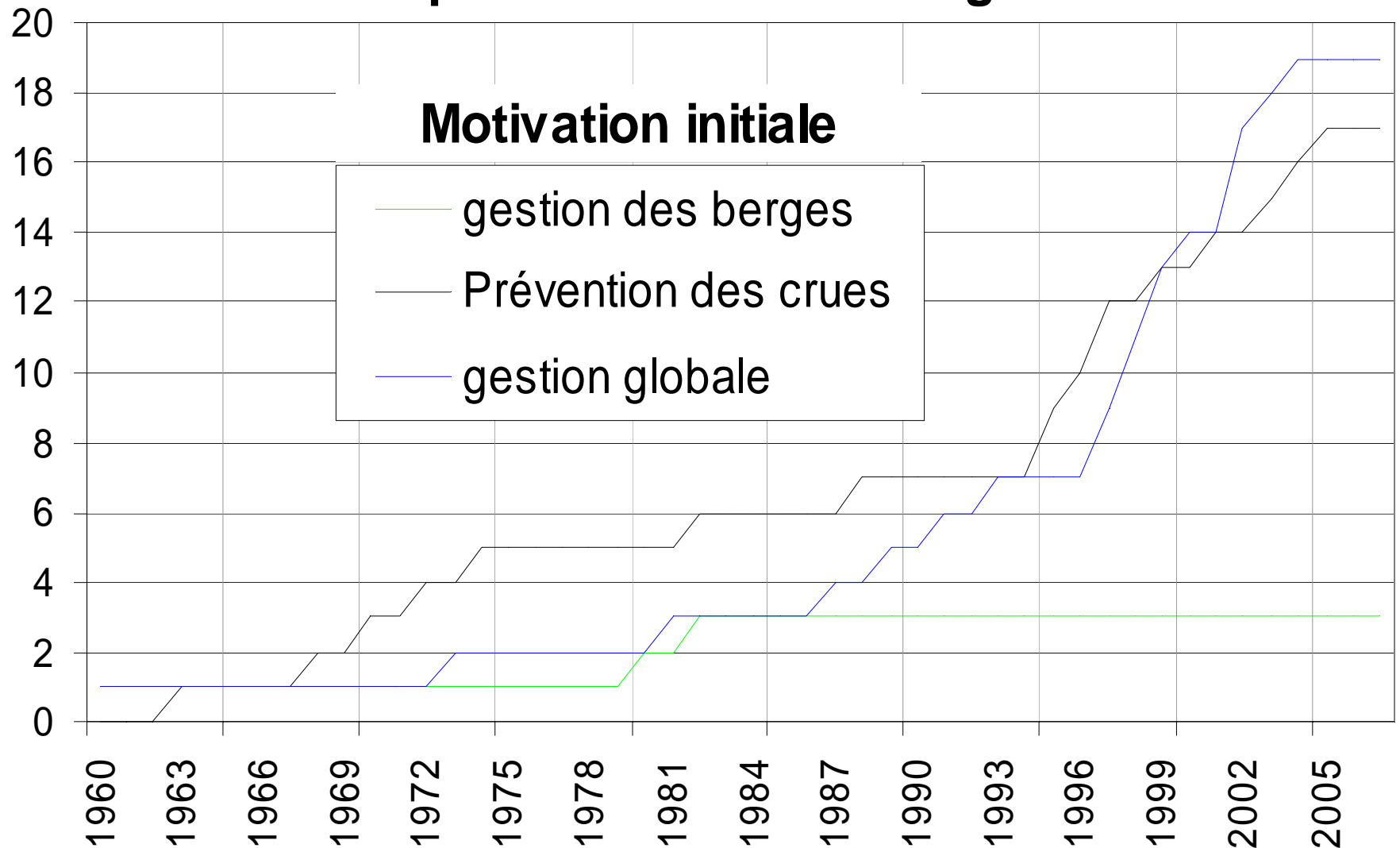
**Et localement, quels interlocuteurs
dans les territoires ?**

Les gestionnaires de milieux
aquatiques (syndicats de rivières)

En PACA, des structures syndicales :

Créées en fonction des besoins locaux dès les années 60

Evolution historique des structures de gestion existantes



Les gestionnaires de milieux aquatiques : des missions d'intérêt général

Des activités issues de l'héritage local, souvent en substitution du propriétaire, mais toujours **d'intérêt général ou au service du développement local.**

2 types d'interventions **pour une gestion intégrée des milieux aquatiques :**

à dimension **technique** : l'entretien régulier et la conservation des cours d'eau (hydromorphologie, restauration, continuité..), la gestion des milieux naturels aquatiques (Natura 2000, Zones humides...), la prévention des risques inondations (gestion des ouvrages, prévision/alerte, réduction aléa...), exécution de travaux d'entretien, travaux de restauration, suivi qualité,

à dimension **politique** : prise d'initiatives, pilotage de politiques partenariales, conseils aux collectivités, gestion des espaces naturels.

Des référents locaux des politiques de gestion des milieux aquatiques

Les gestionnaires de milieux aquatiques : adaptés à l'intégration des problématiques EAU

A l'échelle des bassins versants hydrographiques, un **maillage pertinent et opportun** aussi bien pour les enjeux de **sécurité des biens et des personnes** que pour l'**atteinte du bon état et la restauration écologique** des milieux aquatiques.

Organisés en réseau en PACA depuis 1999 : **Réseau Régional des gestionnaires de Milieux aquatiques, le RRGMA**, animé par l'ARPE. Une charte « développer une **gestion globale, cohérente et concertée** des milieux aquatiques inscrite dans le cadre du développement durable », des partages d'expériences, des soutiens méthodologiques....

Des référents locaux des politiques de gestion des milieux aquatiques

Les gestionnaires de milieux aquatiques dans les Alpes de Haute Provence

LEGENDE

Territoire administratif couvert par les GMA*

- SI Verdon de Rougon à Allos
- SIDBA (Asse)
- SIPCC (Jabron)
- SIRCC (Calaon Coulon)
- SMAB (Bléone)
- SMIGIBA (Buëch)
- SMAVD (Val de Durance)
- PN et PNR
- réseau hydrographique
- limite départementale

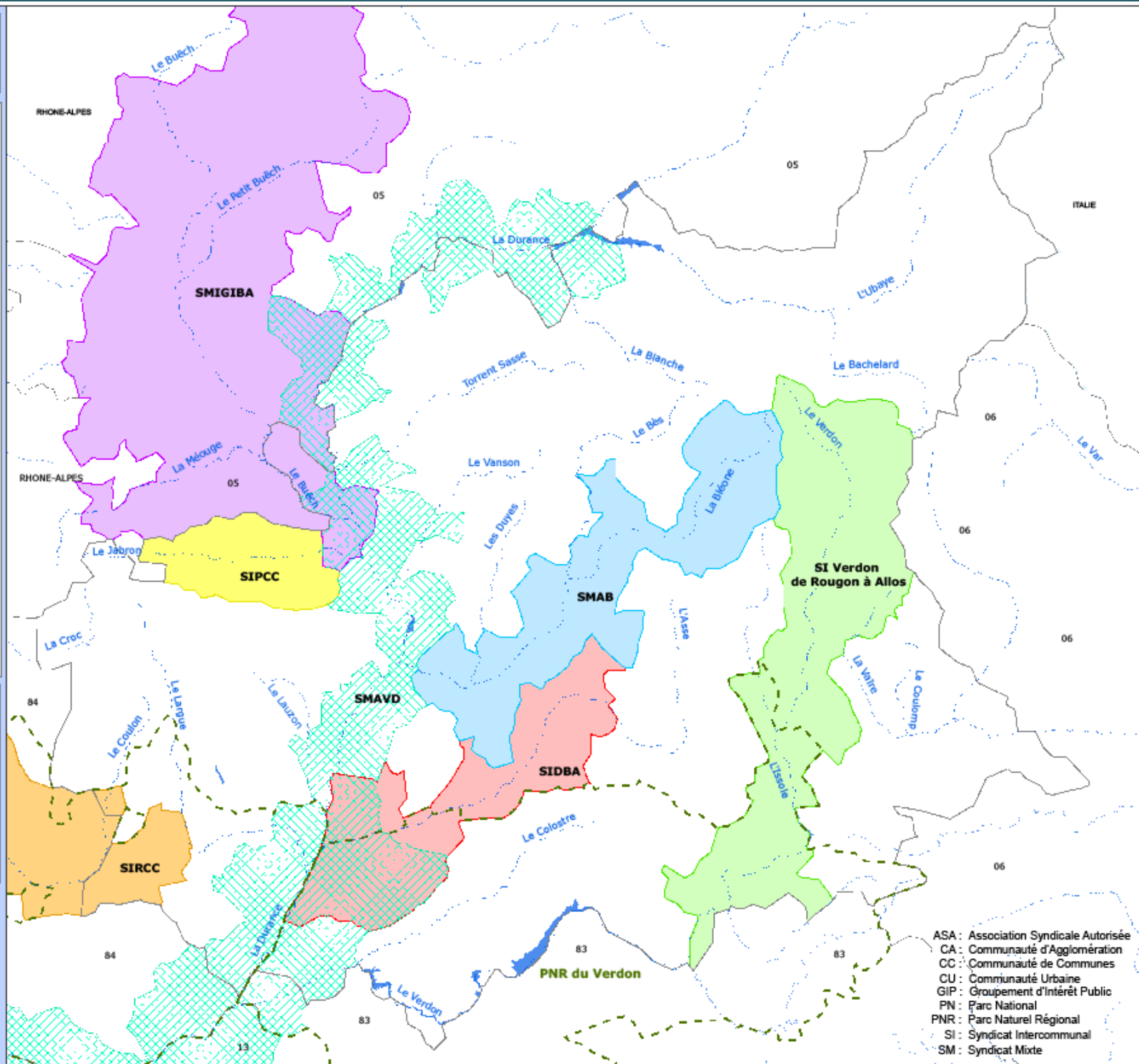
* sauf les territoires du CG04 et du CEEP, gestionnaires ayant une emprise régionale ou départementale

0 5 10 20 Km



Source des données :
Pôle Environnement CRIGE / GT EAU
Fonds de carte :
© IGN - BD Carthage v3 / GEOFLA ©
Réalisation : GT EAU - Avril 2009
Pour plus d'informations : www.orige-paca.org

LE POLE METIER
ENVIRONNEMENT



- ASA : Association Syndicale Autorisée
- CA : Communauté d'Agglomération
- CC : Communauté de Communes
- CU : Communauté Urbaine
- GIP : Groupement d'Intérêt Public
- PN : Parc National
- PNR : Parc Naturel Régional
- SI : Syndicat Intercommunal
- SM : Syndicat Mixte

Les gestionnaires de milieux aquatiques dans les Hautes Alpes

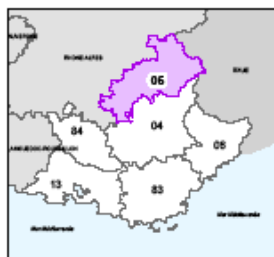
LEGENDE

Territoire administratif des GMA*

- SMADESEP (Serre-Ponçon)
- SMIGIBA (Büech)
- SIEM (Méouge)
- SMAVD (Val de Durance)
- CLEDA (Drac Amont)
- PN et PNR
- réseau hydrographique
- limite départementale

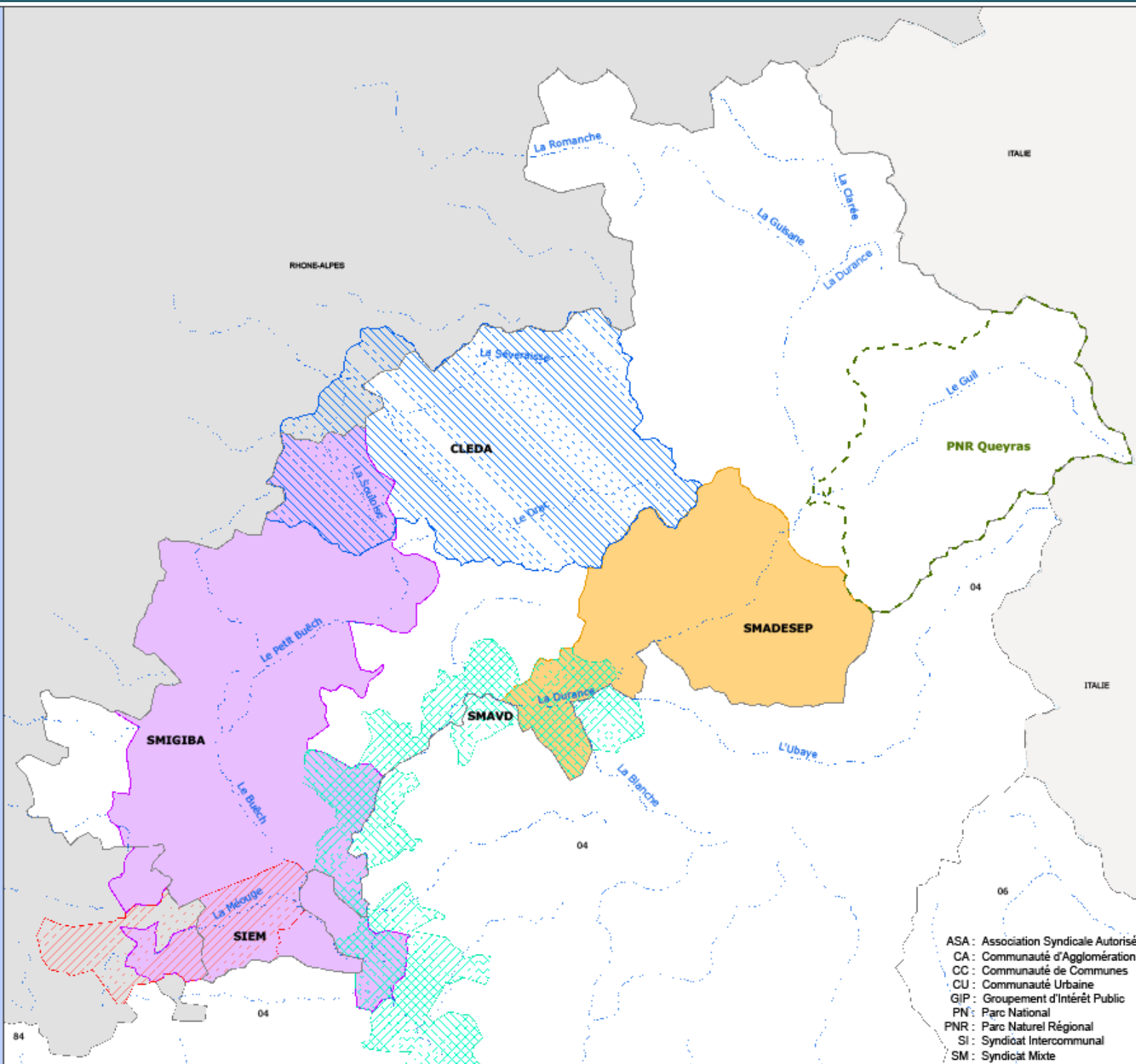
* sauf les territoires du CEEP, gestionnaire ayant une emprise régionale

0 5 10 20 Km



Source des données :
Pôle Environnement CRIGE / GT EAU
Fonds de carte :
© IGN - BD Carthage v3 / GEOFLA ©
Réalisation : GT EAU - Avril 2009
Pour plus d'informations : www.crige-paca.org

LE POLE METIER
ENVIRONNEMENT



- ASA : Association Syndicale Autorisée
- CA : Communauté d'Agglomération
- CC : Communauté de Communes
- CU : Communauté Urbaine
- GIP : Groupement d'Intérêt Public
- PN : Parc National
- PNR : Parc Naturel Régional
- SI : Syndicat Intercommunal
- SM : Syndicat Mixte

Les gestionnaires de milieux aquatiques dans les Alpes Maritimes

LEGENDE

Territoire administratif des GMA :

- SI Vallée du Loup
- SISA (Siagne)
- SMEBVV (Nappe et Basse Vallée du Var)
- SI Haute Siagne
- SIAQUEBA (Brague)
- SIEVI (Cagne)
- SIP (Paillons)
- SI des trois vallées (Rieutor, Lane)
- SIFRO (Frayère et Roquebillière)
- SIVOM Val de Banquière
- CA et CU

● ville gestionnaire de milieu aquatique

— réseau hydrographique

□ limite départementale

* sauf les territoires du CEEP, gestionnaire ayant une emprise régionale

0 4 8 16 Km

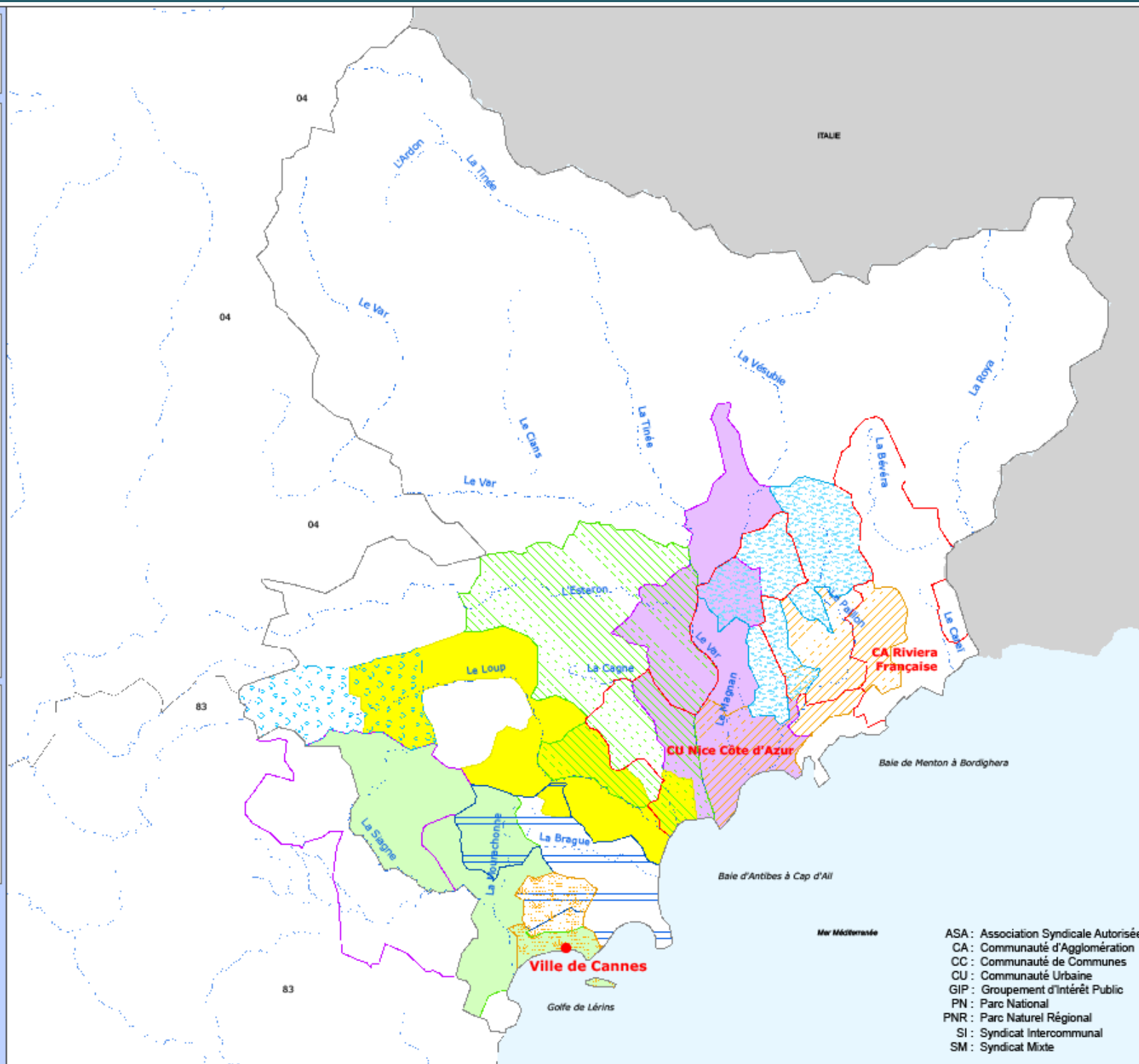


Source des données :
Pôle Environnement CRIGE / GT EAU

Fonds de carte :
© IGN - BD Carthage v3 / GEOFLA ©
Réalisation : GT EAU - Avril 2009

Pour plus d'informations : www.crige-paca.org

LE POLE METIER
ENVIRONNEMENT



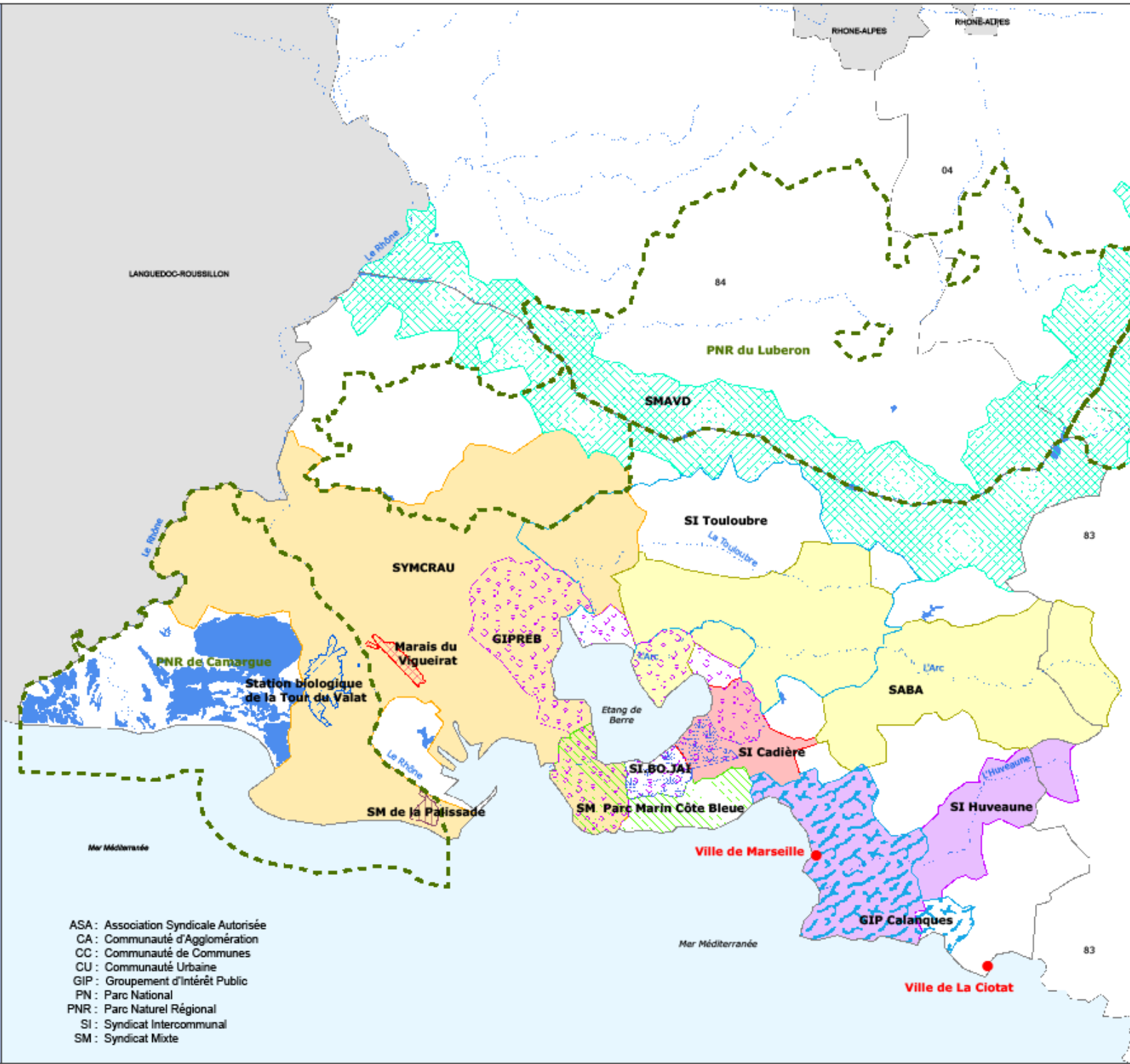
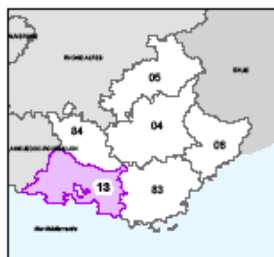
Les gestionnaires de milieux aquatiques dans les Bouches-du-Rhône

LEGENDE

Territoire administratif des GMA*

- SABA (Arc)
- SI Cadière
- SI Huveaune
- SYMCRAU (Nappe de Crau)
- GIP Calanques
- SI.BO.JAI (Bolmon-Jai)
- GIPREB (Etang de Berre)
- Marais du Vigueirat
- SI Touloubre
- SM Parc Marin Côte Bleue
- SM de la Palissade
- SMAVD (Val de Durance)
- Station biologique de la Tour du Valat
- PN et PNR
- ville gestionnaire de milieu aquatique
- réseau hydrographique
- limite départementale

* sauf les territoires du CEEP, gestionnaire ayant une emprise régionale



Source des données :
Pôle Environnement CRIGE / GT EAU
Fonds de carte :
© IGN - BD Carthage v3 / GEOFLA ©
Réalisation : GT EAU - Avril 2009
Pour plus d'informations : www.crige-paca.org

ASA : Association Syndicale Autorisée
CA : Communauté d'Agglomération
CC : Communauté de Communes
CU : Communauté Urbaine
GIP : Groupement d'Intérêt Public
PN : Parc National
PNR : Parc Naturel Régional
SI : Syndicat Intercommunal
SM : Syndicat Mixte



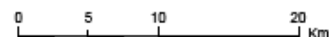
Les gestionnaires de milieux aquatiques dans le Var

LEGENDE

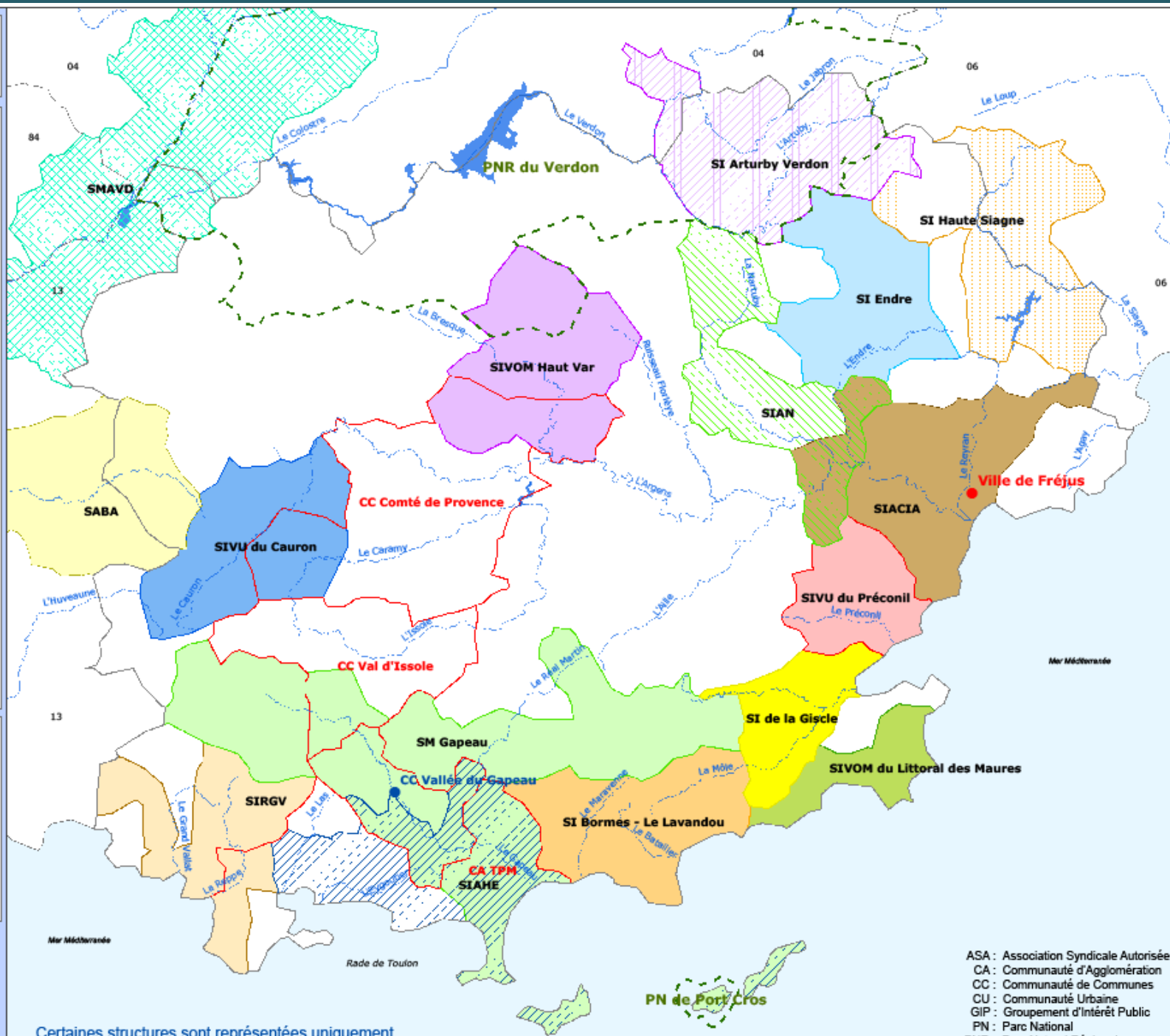
Territoire administratif couvert par les GMA* :

- SIVOM du Littoral des Maures
- SABA (Arc)
- SI Bormes - Le Lavandou
- SI Endre
- SI de la Giscle
- SIACIA (Argens)
- SIRGV (Reppe et Grand Vallat)
- SIVOM Haut Var
- SIVU du Cauron
- SIVU du Préconil
- SM Gapeau
- SI Arturby Verdon
- SI Haute Siagne
- SIAHE (Eygotier)
- SIAN (Nartuby)
- SMAVD (Val de Durance)
- PN et PNR
- CA et CC
- ville gestionnaire de milieu aquatique
- localisation du siège
- réseau hydrographique
- limite départementale

* Non représentés sur la carte : le CEEP, gestionnaire à emprise régionale et le CG83, gestionnaire de l'Argens.



Source des données :
Pôle Environnement CRIGE / GT EAU
Fonds de carte :
© IGN - BD Carthage v3 / GEOFLA ©
Réalisation : GT EAU - Avril 2009
Pour plus d'informations : www.crige-paca.org



Certaines structures sont représentées uniquement par leurs sièges lorsque les territoires d'intervention se superposent.

- ASA : Association Syndicale Autorisée
- CA : Communauté d'Agglomération
- CC : Communauté de Communes
- CU : Communauté Urbaine
- GIP : Groupement d'Intérêt Public
- PN : Parc National
- PNR : Parc Naturel Régional
- SI : Syndicat Intercommunal
- SM : Syndicat Mixte

Les gestionnaires de milieux aquatiques dans le Vaucluse

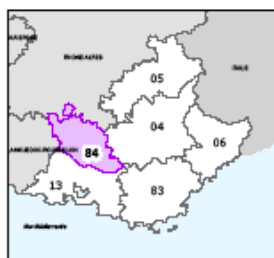
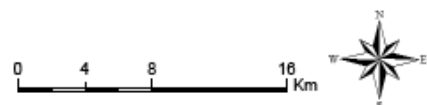
LEGENDE

- localisation du siège
- PNRL (cours d'eau du Luberon)
- réseau hydrographique
- limite départementale
- SIAE Aygues
- SMBS (Sorgues)
- ASA Meyne et cours d'eau d'Orange
- SMAVD (Val de Durance)
- SMBVL (Lez)
- SMOP (Ouvèze provençale)

Territoire administratif couvert par les GMA * :

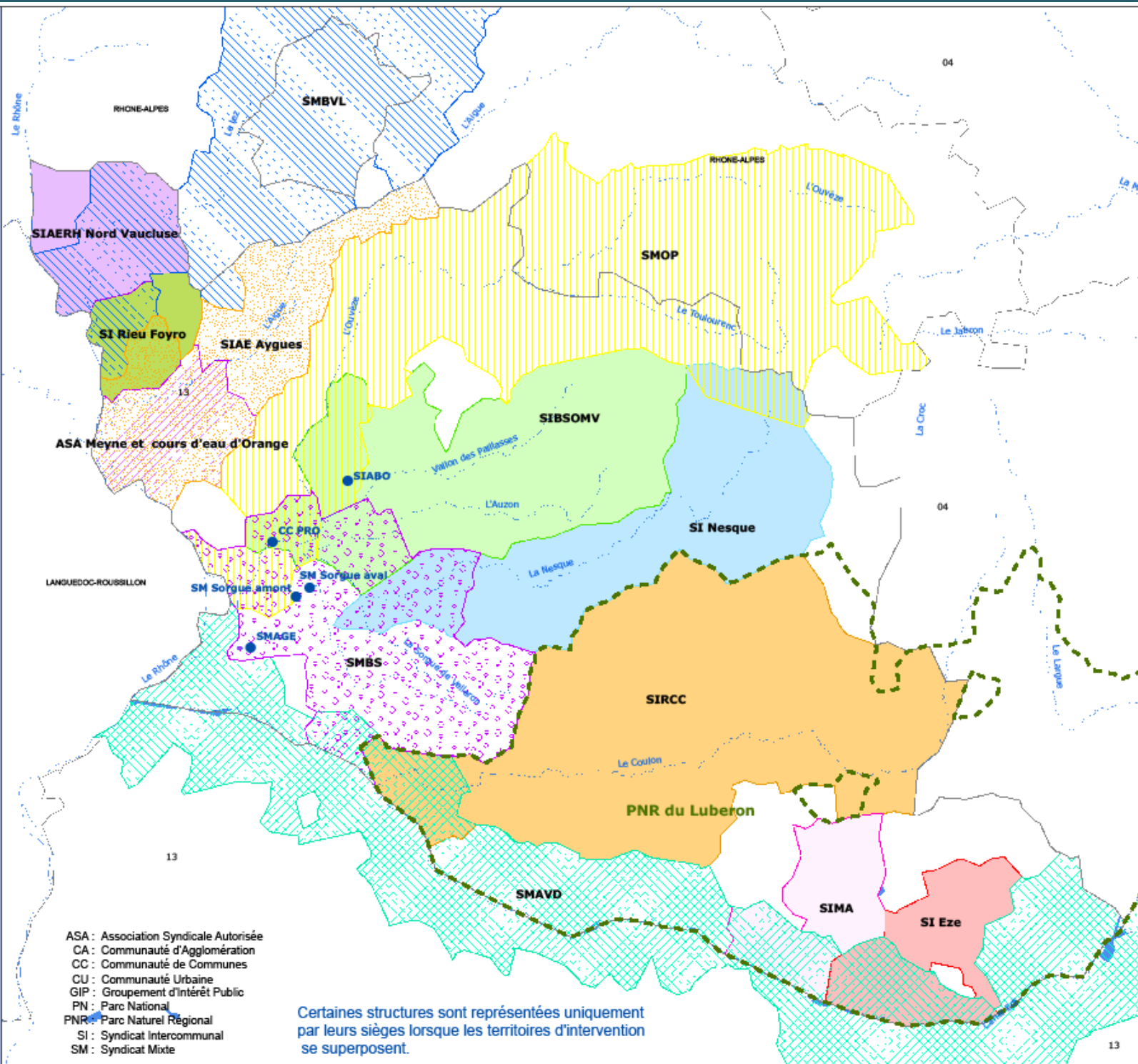
- SI Eze
- SI Nesque
- SI Rieu Foyro
- SIAERH Nord Vaucluse
- SIBSOMV (Surd Ouest Mont Ventoux)
- SIMA (Mârderic)
- SIRCC (Calavon Coulon)

* sauf les territoires du CEEP, gestionnaire ayant une emprise régionale



Source des données :
Pôle Environnement CRIGE / GT EAU
Fonds de carte :
© IGN - BD Carthage v3 / GEOFLA ©
Réalisation : GT EAU - Avril 2009
Pour plus d'informations : www.crige-paca.org

LE POLE METIER
ENVIRONNEMENT



Certaines structures sont représentées uniquement par leurs sièges lorsque les territoires d'intervention se superposent.



En résumé

Eau et aménagement du territoire... quelques points clefs

inissement, pluvial, milieux aquatiques et zones humides....

inique, et des espaces de concertation (CLE, Comité de rivière, Comité Local
act possibles

